

Questions additionnelles de la commission

1. Lors de la séance publique du 8 décembre dernier, une citoyenne a soulevé le fait qu'une modification similaire à celle présentement à l'étude aurait été faite dans l'arrondissement Sud-Ouest et que le résultat en aurait été la construction d'une grande surface Home Dépôt.

La commission désirerait obtenir les détails de ce projet (le projet de règlement et si possible les résultantes).

2. Le 3 décembre nous avons reçu en réponse à la question sur le bruit, les normes applicables. Est-ce que ces normes ont un caractère exécutoire, et si oui, qui en est responsable de leur application ?

3. Par ailleurs, nous avons noté que dans le document Arbour mai 2001, était fait référence à une étude d'impact sonore réalisée par la firme Décibels consultants inc. La commission désire obtenir copie de cette étude, car « cette étude a pour objectifs principaux d'évaluer le niveau sonore actuel [2001] dans le secteur ciblé [avenue De Lorimier]».

Réponse de l'arrondissement

Malheureusement, à ce jour, je n'ai pas les réponses aux questions posées;

- un appel a été fait à l'arrondissement Sud-ouest en ce qui concerne le Home dépôt;
- un appel a été fait à la firme Arbour qui fait la recherche de l'étude d'impact sonore avenue de Lorimier (2001);
- en ce qui concerne le bruit (normes exécutoires et application), j'ai contacté Christine Brien (technicienne) à ce sujet. Je crois qu'il serait préférable, compte tenu de la complexité de la réponse, que l'analyste de la commission se mette en rapport avec Michel Laflamme 872-3122 afin d'avoir la réponse à l'exacte question posée.
- Anne-Rose Gorroz
Conseillère en aménagement
Arrondissement de Ville-Marie